
INFO ALLIANCE

19 février 2011

À QUAND NOTRE TOUR ?

Vous vous souvenez certes de cette phrase slogan qu'utilisait Loto Québec il y a quelques années: « **Un jour ce sera ton tour** ». Vous devez réaliser que ça ne peut pas être notre cas pour le dossier indexation de nos rentes comme personnes retraitées des secteurs public et parapublic. Non, ce n'est pas notre cas ! Il n'est pas question d'un jeu de hasard pour notre pension, mais bien d'équité, de justice. Si vous avez déjà tenté d'expliquer cela autour de vous, même à des personnes que vous ne connaissiez pas, vous avez dû saisir que de nombreux préjugés bloquent la compréhension du dossier. Et ces préjugés sont nombreux et entretenus souvent par des journalistes, des économistes, des députés... « Les gras dur !...Les gâtés !...Ils vivent aux dépens du gouvernement et des contribuables !...Ils passent les hivers en Floride !...Ils ruinent le système de santé !... » En effet, un préjugé amène une certaine paralysie qui empêche d'écouter, d'avancer et donc de comprendre. Si vous avez réussi malgré tout à amener ces personnes sur le terrain de la neutralité pour échanger vraiment avec elles, c'est immanquable, elles finissent par vous dire: « Mais c'est incroyable cette situation, vous vous faites pratiquement voler! ». Je crois fortement que c'est là un point qui rejoint chacune et chacun de nous et demande un effort personnel pour expliquer la situation.

EXPLICATION

Pourtant, la seule chose dont nous sommes coupables, c'est d'avoir **payé** une cotisation à notre régime de retraite. Et ce sont ces seules cotisations qui constituent la caisse du régime, car notre employeur à nous, le gouvernement, n'a pas capitalisé sa part, il ne l'a que comptabilisée dans sa dette, ce qui fait qu'il doit à notre régime environ soixante milliards de dollars. Et en plus, en 1982, cet employeur a diminué l'indexation de nos rentes pour gagner son pari de ramener le déficit de la province à zéro ! Et il faudrait que nous attendions notre tour ? Ça ne tient pas debout ! Nous ne demandons que la correction de l'indexation qui avait été convenue en 1973 lors de la signature de la mise sur pied du régime de retraite. Logiquement, cette coupure d'indexation aurait dû disparaître au moins lorsque le déficit est effectivement arrivé à zéro. Mais non, une demi-correction a été accordée en 2000, mais seulement pour celles et ceux qui prendraient leur retraite à partir de janvier 2000. Nous formons donc, dans un même régime, trois groupes de retraités différents: celles et ceux d'avant 1982, de 1982 à 2000 et de 2000 à aujourd'hui...*dans un même régime !!!*

NOS DÉMARCHES

J'énumère en rappel plusieurs des nombreux et importants efforts qui ont été déployés par des individus et des associations: réunions du conseil d'administration, manifestations, rencontres avec des députés, communiqués de presse, articles dans des bulletins et dans des journaux, présences au parlement, commissions parlementaires, comités de travail...Nous ne pouvons donc pas être accusés de paresse, de négligence ni de résignation. Bien sûr, notre Alliance des Associations de Retraités (AAR) a fait plus que sa part dans tout cela, en particulier en ouvrant la porte à la possibilité

pour d'autres associations de faire groupe avec l'AAR pour former le Groupe de Travail des Associations de Retraités, le GTAR. Nous n'avons pas perdu notre temps, ni en Alliance ni avec le

GTAR depuis qu'il existe.

Je veux surtout dans ce bulletin faire le point sur le fameux Comité consultatif recommandé par la Commission parlementaire des 263 février 2010, Comité qui doit, pour une première fois, regrouper à une même table des personnes représentant les retraités, les syndiqués et la CARRA (Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances). Trois bulletins d'INFO ALLIANCE de l'année 2010 (juin, novembre et décembre) vous ont informés de cette recommandation de la Commission parlementaire annonçant la création de ce Comité et des démarches engagées pour accélérer sa formation et préciser son mandat. Le Comité devait être prêt pour le début de décembre! Dans le jargon gouvernemental, décembre est peut-être synonyme de février ou de mars ! Ce serait une chose de plus que nous ignorons ! Mais non, paraît-il, ce n'est pas le cas, car on nous certifie que c'est vraiment pour bientôt. C'est pourquoi les associations réunies en GTAR ont émis mercredi le 16 février un communiqué « *réclamant la création immédiate du Comité consultatif sur l'indexation...Le GTAR demande donc à la ministre de convoquer immédiatement les différents partenaires concernés afin de débiter les discussions rapidement. Une convocation officielle de la part du gouvernement permettrait de connaître l'intérêt des différents partenaires à participer au Comité. Le GTAR a déjà confirmé à la ministre les noms de ses représentants au Comité...Le GTAR regroupe plus de 105 000 personnes retraitées des secteurs public et parapublic au Québec* ».

Nous sommes donc toujours en attente. Dès qu'une nouvelle arrivera, je vous en aviserai.

Conjoncture:

Si nous devons attendre notre tour, ce serait désespérant parce que nous assistons, par les temps qui courent, à une pluie de subventions (permettez-moi de pas faire d'énumération). Le Journal de Québec, entre autres médias, a pris au mot le ministre des finances qui avait dit à la présentation de son budget : « Surveillez-nous! ». Le journal nous en offre donc à toutes les semaines une ou deux pages! Je ne nie pas l'importance des causes et des organismes subventionnés, mais ça nous amène à croire que le gouvernement a gagné une grosse loterie, et surtout que ce n'est pas pour une question d'argent que l'indexation traîne la patte.

Nous sommes en route et ce n'est sûrement pas le temps de baisser les bras, même si c'est long et que ce n'est peut-être pas demain la veille. Si nous avons progressé, c'est grâce à notre solidarité. Nous avons réussi à forcer ou à convaincre le gouvernement que ce n'était plus le temps de patiner. Comme le dit l'expression : les bottines devront suivre les babines !

Vous avez reçu en janvier l'avis de cotisation pour l'année 2011. Plusieurs associations y ont déjà répondu *concrètement*. J'invite les autres à faire de même. C'est de la solidarité matérielle qui fait preuve d'une solidarité engagée et d'action. MERCI.

André Goulet, président
Case postale 75133
Québec G1Y 3C6

Téléphone: (418) 658 6 4431

Courriel: alliancedesassociations@bellnet.ca